

manière d'interpréter le terme «objectif» dans le contexte de cet article.

**Le sénateur Grosart:** Je ne veux pas contester l'opinion des conseillers juridiques; il n'empêche que malgré les déclarations du ministre de la Justice à ce sujet, le cas de conflits statutaires s'est présenté dans l'histoire de la terminologie. Si le ministre est disposé à accepter le mot «statutaires», je crois que ce serait un progrès et cela ajouterait à la clarté du texte, permettant ainsi d'éviter des conflits éventuels.

**L'honorable Mlle LaMarsh:** Le sénateur se rend-il compte que non seulement les fonctionnaires, en particulier, mais aussi les membres du gouvernement ont des doutes sur la qualité première des bills que l'on réimprime. Ils n'aiment pas qu'on ajoute de nouveaux mots qui ne sont pas indispensables. Pour ma part, je ne crois pas toutefois que le sens de la phrase subirait aucune distorsion.

**Le sénateur Grosart:** Accepteriez-vous une modification dans ce sens?

**L'honorable Mlle LaMarsh:** Il ne s'agit pas de mon acceptation, mais plutôt de celle du Sénat.

**Le sénateur Grosart:** Je laisse l'affaire entre vos mains. L'honorable représentante a dit qu'elle n'y voyait pas d'objection.

**L'honorable Mlle LaMarsh:** Je voudrais pourtant ajouter ceci. J'ignore ce qui arriverait si cela devait repasser devant un Chambre. Cela peut prendre beaucoup de temps et j'aimerais en terminer avec le cycle de cinq ans.

**Le sénateur McCutcheon:** Vous n'avez peut-être même plus onze jours devant vous.

**Le sénateur Grosart:** Puis-je faire remarquer au ministre que le renvoi au Sénat d'un changement éventuel ne constitue pas le meilleur argument du monde. Ce principe pourrait alors s'appliquer à n'importe quelle mesure législative.

**L'honorable Mlle LaMarsh:** Non, il ne s'agit pas de cela. Cela n'ajoute ou n'enlève rien. A mon sens, c'est au Sénat qu'il appartient d'en décider.

**Le sénateur Flynn:** Puis-je poser une question au sujet de l'alinéa (i) de l'article 2? Il me semble que la version française n'a pas tout à fait le même sens que la version anglaise. La version française suggère que la commission soit seulement «équipée» en vue de la radiodiffusion éducative, tandis qu'en anglais, c'est au réseau qu'incombe la responsabilité de s'occuper de la radiodiffusion éducative. Cela n'est qu'une introduction. Je

voudrais demander au ministre s'il estime qu'il est indispensable d'ajouter ces mots, en ce qui concerne l'équipement.

Quelle que soit la manière dont nous traitions cet alinéa, pense-t-il que la Société ne serait pas en mesure d'acheter ou d'acquérir l'équipement destiné à la radiodiffusion éducative?

**L'honorable Mlle LaMarsh:** Le mot anglais est «system» et vous lisez, en français, «la radiodiffusion canadienne». Il s'agit de radiodiffusion et non de Radio-Canada; il s'agit de toute la radiodiffusion.

**Le sénateur Flynn:** Je le sais, mais le ministre pense-t-il que, sans cet alinéa, le réseau ou la Société ne pourrait se procurer l'équipement nécessaire à la radiodiffusion éducative?

**L'honorable Mlle LaMarsh:** Il ne s'agit pas d'équipement matériel, de caméras et d'autres choses de ce genre; il s'agit des installations, qu'on désigne en anglais par le terme «facilities».

**Le sénateur Flynn:** Mais ce sont néanmoins des objets matériels, n'est-il pas vrai?

**L'honorable Mlle LaMarsh:** Souvenez-vous simplement, honorable sénateur, que ce bill traite de la radiodiffusion dans tous ses aspects. Nous avons ici la seule référence à la télévision éducative qui soit contenue dans le bill. Sinon, il n'y aurait ni droit ni place, au sein du réseau, pour la télévision éducative en temps que telle.

**Le sénateur Flynn:** Si ces mots ne figureraient pas dans le texte, vous estimez que vous ne pourriez acheter les installations ou l'équipement nécessaires à cette fin?

**L'honorable Mlle LaMarsh:** Je pense que cela n'appartiendrait ni au réseau national de radiodiffusion, ni à l'organisme régulateur; cela n'en ferait pas partie.

**Le sénateur Flynn:** Radio-Canada, le réseau de radiodiffusion canadienne ou le secteur privé ne seraient-ils pas en mesure d'acheter toutes sortes d'installations ou d'équipement?

**L'honorable Mlle LaMarsh:** Je ne dis pas cela. Je pense que, sans ces mots-là, Radio-Canada pourrait acheter une caméra pour la télévision éducative. Je pense qu'un nouvel organisme pourrait installer un émetteur, un émetteur éducatif. Je ne pense pas que la suppression des mots empêcherait cela. Mais ce qui arriverait, c'est que la télévision éducative, sous quelque forme qu'elle se présente, ne ferait pas partie intégrante du